

COMMUNE DE CHÂTONNAYEAssemblée communale du 14 décembre 2020

Salle A Nucalis à 20h00

M. Bernard Sansonnens salue les 22 personnes présentes (majorité absolue à 12 voix). Cette assemblée se déroule selon un protocole exigé et accepté par la préfecture qui définit les mesures sanitaires, intitulé « Plan de protection ». Nous avons l'obligation de porter le masque et de collecter électroniquement les coordonnées des participants -tes. Ces données ne pourront être utilisées à d'autres fins que pour les transmettre, sur demande, au service du médecin cantonal. Après 14 jours, elles seront détruites.

M. le Syndic rappelle que chacun a pu découvrir dans le bulletin communal, les activités du Conseil communal, les événements, les faits marquants de cette année 2020, vraiment différente et bizarre. Il pense en la circonstance aux sociétés locales et au restaurant qui n'ont pu animer, comme elles le font si bien, la vie dans le village. Le Conseil communal a continué de les soutenir selon le budget des années passées. Il a également décidé, en guise de remplacement du traditionnel « souper de commune », d'offrir un bon pour le restaurant de la Croix-Blanche aux collaborateurs de la commune. Un merci particulier à la société de Jeunesse et l'équipe de FriTime qui se sont investis pour les Aînés et les adolescents.

Cette assemblée a été convoquée par avis tous ménages, affichage au pilier public, sur le site chatonnaye.ch et par annonce dans la Feuille officielle No 49 du 4 décembre 2020. Aucune remarque.

Les membres du Conseil communal présents :

M. Bernard Sansonnens, syndic

M. Jean-Paul Rey, vice-syndic

Mme Sandrine Goumaz et MM Jacques Maradan et Joël Python, conseillers communaux

Mme Sabrina Papaux, caissière communale

Mme Marie-Claude Seydoux, secrétaire communale (procès-verbal).

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 25 août 2020
2. Budgets 2021
 - 2.1 budget de fonctionnement ; préavis de la commission financière ; approbation
 - 2.2 budget des investissements ; préavis de la commission financière et approbation pour les objets suivants :
 - a) achat du bâtiment art. 4 RF Châtonnaye (gendarmerie)
 - b) achat de matériel informatique
 - c) achat équipement halle
 - d) entretien routes et bordures
 - e) canalisations village
3. Règlement sur les finances communales ; préavis de la commission financière ; approbation
4. Approbation des nouveaux statuts de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne - ABMG
5. Modifications des statuts du SLPP-GV : approbation
6. Divers

M. le Syndic nomme 2 scrutateurs : M. Philippe Dénervaud et M. René Cotting

Il déclare l'Assemblée valable et ouvre les débats conformément au tractanda.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 25 août 2020

Le procès-verbal de l'assemblée du 25.08.20 a été diffusé dans le bulletin communal et sur le site chatonnaye.ch. Il n'est pas lu et suscite les commentaires suivants :

- Bancs dans la forêt – intervention de Mme Myriam Gremaud. M. Jean-Paul Rey en a fait part à la corporation qui confirme que notre commune a droit à un banc, si elle en veut plus elle doit les payer. Il constate que, sur la distance, il y a un banc dans le virage de La Crêta et plusieurs à la cabane. On pourrait en ajouter un à la croisée de la Grange des bois.
- Entretien des ruisseaux par la corporation – intervention M. Fritz Glauser. M. Rey confirme que l'entretien des chemins a été fait cet été. Il reste les rigoles car la corporation manquait de personnel. Ils les feront l'année prochaine. Et les ruisseaux seront fait ce printemps.
- Vitesse – rte de Villarimboud - intervention M. Marcel Gremaud. Des précisions seront données dans les divers.

Il n'y a pas de remarque. M. le Syndic procède au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 25 août 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Budgets 2021

2.1 budget de fonctionnement ; préavis de la commission financière ; approbation

Mme Sandrine Goumaz, responsable des finances, présente les budgets et commente les chiffres.

	Charges	Revenus
0. Administration	283'500.00	34'200.00
1. Ordre public	56'216.00	32'200.00
2. Enseignement et formation	1'165'357.25	124'900.00
3. Culte, culture et loisirs	53'680.00	1'000.00
4. Santé	369'893.15	4'000.00
5. Affaires sociales	390'164.10	11'000.00
6. Transports et communications	120'125.00	6'450.00
7. Protection et aménagement du territoire	564'942.25	548'448.50
8. Economie	2'750.00	2'450.00
9. Finances et impôts	469'394.05	2'581'308.05
Total	3'476'021.80	3'345'596.55
Excédent	130'065.25	

Administration :

- augmentation des charges de fr. 11'000.- pour le traitement et jetons au conseil communal qui passera de 5 à 7 membres.

Ordre public :

-légère augmentation des charges mais rien de spécial à signaler.

Enseignement et formation :

- transports scolaires + 4'430.- pour l'adaptation des tarifs d'env. 2%.
- dépenses cantonales pour l'école primaire : diminution de fr. 3'737.40 (charge liée).
- CO : fonctionnement et amortissement Epicentre + fr. 10'829.-. Pour rappel, il y a déjà eu une augmentation de fr. 70'000.- en 2020.

- AES : participation des parents ; augmentation de fr. 15'000.- pour 43 enfants inscrits. Donc diminution de la participation des communes de fr. 10'325.95.
- Ecoles spécialisées : diminution de fr. 4'815.35 (charge liée).
- Administration scolaire : nouveau compte pour le traitement supplémentaire du personnel lié au Covid-19. Gros travail de désinfection pour les concierges + fr. 10'000.-.

Culture :

- entretien du terrain de foot ; nouveau contrat d'entretien comprenant le terrain d'entraînement + fr. 2'500.-.

Santé :

- Centre premier secours : diminution du coût par habitant à fr. 11.88 contre fr. 16.39 en 2020.
- Soins ambulatoires : aide familiale à domicile : diminution de fr. 3'789.70 grâce à la (re)prise en charge du matériel de soins par les assurances.
- EMS RSG : augmentation des charges de fr. 15'913.85.

Informations sur le RSG : suite à la fermeture de la réadaptation cardiovasculaire, les pertes sont conséquentes surtout pour les repas ; manque à gagner de fr. 370'000.-.

Suppression des chambres doubles à Siviriez à cause du Covid : fr. 200'000.- de déficit.

Gestion de la pandémie : coût env. fr. 100'000.-.

L'Etat a attribué les lits W (attente de placement en EMS) à Billens. Mais, il n'y a plus de liste d'attente à cause du Covid donc ces lits sont vides.

Affaires sociales :

- déficit de l'AES fr. 2'075.-.
- ABMG pot commun pour crèches : révision des tabelles pour favoriser les bas revenus. Augmentation des charges de fr. 3'309.95
- Augmentation des subventions communales AES en fonction du revenu des parents + fr. 6'000.-.
- frais d'assistance aux institutions spécialisées : + fr. 6'033.65
- Entente sociale intercommunale : les réserves sont épuisées. Augmentation des charges de fr. 4'989.-.

Transports et communication :

- frais élimination déchets des routes : + fr. 3'000.- compensés par la participation de Villarzel.

Protection et aménagement de l'environnement :

- Nouveau compte : achat d'eau + fr. 2'000.-. En cas de besoin, nous achetons l'eau à Romont.
- attribution à la réserve : + fr. 8'120.-.
- vente d'eau : augmentation de la consommation + fr. 5'000.-.
- STEP communale :
 - entretien des canalisations + fr. 5'000.-.
 - amortissement bassin de rétention + fr. 8'005.55.
- STEP intercommunale : parts reçues des communes - fr. 9'000.-.
- Déchetterie communale :
 - taxe d'utilisation augmentation des produits de fr. 6'134.- avec la taxe sur les encombrants.
 - ristourne Air-Pro + fr. 3'000.-.

- Déchetterie intercantonale :
 - salaire augmentation des heures d'ouverture + fr. 6'000.-.
 - nouveau compte : vêtements de sécurité + fr. 500.- (pris sur le compte « achat machine et matériel »).
 - frais ramassage des encombrants : + fr. 5'000.-.
 - nouveau compte : achat-location de l'Eco-presse + fr. 22'500.-.
 - ristournes : - fr. 10'000.- il n'y a plus que le verre qui rapporte
 - nouveau compte : déchets encombrants taxe au poids + fr. 42'000.-
- CAD : reste quelques points en discussion fr. 500.-.
- Honoraires urbaniste : diminution de fr. 4'000.-.

Economie : rien à signaler.

Finances :

Impôts PP : estimation selon données du SCC ; estimation prudente de 1% contre 3% les autres années.
Impôts sur la fortune PP : légère diminution.
Impôts à la source : stable par rapport aux comptes 2019.
Impôts sur le bénéfice PM : légère augmentation mais il faut rappeler la perte de fr. 60'000.- en 2019.
Contributions immobilières : montant adapté selon les chiffres de 2019.
Compensation réforme fiscale : l'Etat nous verse fr. 10'272.- pour compenser les fr. 60'000.- de perte.

- Amortissements obligatoires :
 - route + fr. 12'500.-.
 - bassin de rétention + fr. 8'005.55.
- Immeubles
nouveaux comptes pour la gendarmerie : eau, énergie fr. 1'000.-.
entretien, réparations fr. 2'000.-.
entretien haie fr. 1'000.-.
dédommagements fr. 200.-.
assurances, ECAB fr. 650.-.
loyer fr. 22'100.-.
- entretien halle polyvalente - fr. 4'000.0 pas de tableau électrique.
- loyer pot commune : baisse de fr. 10'000.-.

Résultats :

Total des charges fr. 3'476'021.80 et total des revenus fr. 3'345'956.55.
Soit un excédent de charges de fr.130'065.25 soit 3,74% des charges. (maximum autorisé 5%)

M. Marcel Gremaud demande pourquoi la commune fait un amortissement supplémentaire s'il y a déjà un déficit.

Mme Papaux explique que cela concerne des imputations internes qui sont refacturées aux communes membres. Nous sommes donc obligés de les faire.

Mme Goumaz confirme que ce sont les instructions du SECom et non le choix du Conseil communal.

Statistiques :

L'autonomie communale a encore baissé à 17.9% alors que les charges liées pèsent de plus en plus sur nos finances : 8.2% intercommunales, 32.3% district, 41.6% cantonales.

Planification : les charges liées augmentent de plus en plus. Le Conseil maintient le taux d'impôt mais doit rester très vigilant. Dès 2023, les prévisions dans la Glâne sont croissantes, il y aura encore le home de Siviriez. Nous avons passé les 5 dernières années sans augmentation des impôts malgré les charges supplémentaires que l'Etat fait porter aux communes comme les transports scolaires, la réforme fiscale des entreprises et la revalorisation de la caisse de prévoyance. Au niveau du district, il y a le home de Vuisternens, la nouvelle piscine, les domaines de la santé, du social et de la petite enfance. Au niveau communal : la rénovation de la cabane et du bureau, le goudronnage des routes, le bassin de rétention. Mme Goumaz remercie ses collègues pour la bonne gestion de leurs dicastères.

Préavis de la commission financière

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, annonce que celle-ci s'est réunie le 26 novembre dernier pour examiner le budget communal 2021 et a pu compter sur les explications détaillées de Mmes Goumaz et Papaux en présence de tout le conseil communal.

Malgré une gestion rigoureuse des dépenses et des prévisions bien étudiées, le résultat sera négatif. A relever l'augmentation des jetons communaux qui s'explique par le passage de 5 à 7 membres au Conseil communal. Le déficit de fr. 130'065.25 prévu correspond à 3,74% du total des charges et se situe toujours en-dessous du maximum de 5% autorisé, au-delà duquel la commune est tenue d'augmenter son taux d'imposition.

La commission financière émet un préavis favorable à l'acceptation du budget de fonctionnement 2021.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic passe au vote. **Le budget de fonctionnement 2021 est approuvé à l'unanimité.**

2.2 budget des investissements

a) achat du bâtiment art. 4 RF Châtonnaye (gendarmerie)

La commune est propriétaire des art. 3-8-9-10. Son intérêt d'acquérir l'art. 4 RF « gendarmerie » remonte déjà à 2012 avec la signature d'un pacte de préemption avec l'Etat de Fribourg.

En tant que propriétaire, la commune pourrait ainsi, dans un futur non défini, disposer de toute la zone pour un développement d'intérêt général.

Aujourd'hui l'opportunité se présente avec la fermeture du poste de police désaffecté. Après plusieurs séances avec le Service des bâtiments, il a été convenu d'un prix d'achat de fr. 420'000.- avec versement de fr. 30'000.- si une vente devait avoir lieu dans les 20 ans.

A ce montant de fr. 420'000.- s'ajoutent les taxes, droits de mutation, travaux de rénovation et divers pour arriver à un montant total de fr. 480'000.-

Occupé à ce jour par la famille d'Isabel et André Mauron, nous voulons prolonger le bail en leur faveur, sur les mêmes bases qu'aujourd'hui, mais en tenant compte des éventuels travaux de rénovation qui leur sont proposés.

Concernant le local de police, 3 options se présentent :

1. La commune le garde à disposition comme local de travail (bureau, écoles)
2. Mise en location
3. Les locataires actuels pourraient souhaiter le louer.

Aucune décision n'est prise à ce jour.

Le Conseil s'intéresse à cet article surtout pour le terrain. Peut-être que le bâtiment sera rasé selon le projet.

M. Marcel Gremaud : quels travaux de rénovation va-t-il y avoir ?

M. le Syndic : le Conseil propose d'enlever un mur de séparation entre la cuisine et le salon et rafraîchissement des peintures. Plus diverses petites réparations.

Investissement :	fr. 420'000.- prix d'achat
	fr. 23'100.- taxes
	fr. 27'000.- rénovations
	fr. 9'900.- divers
Montant demandé :	fr. 480'000.- financés par un emprunt.

Préavis de la commission financière

Cet investissement financé par un emprunt est jugé très réfléchi pour le futur de la commune. Le montant total de fr. 480'000.- est supportable pour la commune, la commission émet un préavis favorable.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote.

L'achat du bâtiment art. 4 RF Châtonnaye **pour un montant total de fr. 480'000.- est approuvé à la majorité par 19 OUI, 2 NON et 1 abstention.**

La signature de l'acte de vente à l'étude du notaire M^e Buchmann se déroulera ce jeudi 17 décembre.

b) achat de matériel informatique

M. Joël Python explique que le Conseil fonctionne à 5 personnes qui disposent d'un seul PC pour les 5 + la prise des PV. Il y a aussi un PC pour la secrétaire et un PC pour la caissière. Afin de remédier à ça, le Conseil communal souhaite acquérir 7 tablettes informatique (soit une par conseiller, dès le début de la nouvelle législature) ainsi que diverses licences, programmes et paramétrages. Coût estimé à fr. 20'000.-. Sinon, les Conseillers utilisent leur matériel privé.

M. Marcel Gremaud remarque qu'il y aurait achat de serveurs? Il existe des solutions d'hébergement à des prix raisonnables.

M. Python explique qu'actuellement nous travaillons avec un serveur et les sauvegardes sont enregistrées sur un NAS. Nous allons utiliser le serveur encore 2-3 ans mais dans le futur nous travaillerons probablement avec un Cloud.

Préavis de la commission financière

Pour cet investissement, financé par le ménage communal, la commission financière émet un préavis favorable.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote.

L'achat de matériel informatique pour le montant de fr. 20'000.- est approuvé à l'unanimité.

c) achat équipement halle

M. Joël Python, conseiller en charge des bâtiments, explique que l'éclairage de la salle de gym date de la construction du bâtiment en 1982. Après avoir épuisé toutes les réserves de néons, ce modèle est devenu introuvable sur le marché. Ainsi, le système d'éclairage sera remplacé par des LED. Des essais seront encore faits avant de les poser.

Montant demandé : fr. 12'000.- financés par le ménage communal.

Préavis de la commission financière

Pour cet investissement indispensable, financé par le ménage communal, la commission financière émet un préavis favorable.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote.

L'achat d'équipement d'éclairage pour la halle pour un montant de fr. 12'000.- est approuvé à l'unanimité.

d) entretien routes et bordures

M. le Syndic explique qu'en 2021, le Service des ponts et chaussées de l'Etat de Fribourg procédera, à sa charge, au goudronnage du tronçon de la route cantonale qui traverse le village de

Châtonnaye. Profitant de cette opportunité, le Conseil communal propose de corriger/refaire/adapter l'environnement édilitaire de la route cantonale – bordures, giratoire, canalisations ... Devisés à fr. 90'000.- par le Service de l'Etat, ces travaux, à la charge de la commune, concluraient – pour une durée d'environ 20 ans – le chantier « goudronnage 2020 » des routes principales du village.

Montant demandé : fr. 90'000.- financés par le ménage communal.

M. Bruno Mauron : avez-vous pensé aux bordures pour les arrêts de bus ?

M le Syndic explique que l'arrêt situé devant la halle n'est plus conforme. Pour l'instant, il va rester ainsi mais la commission d'aménagement devra étudier son nouvel aménagement. Il sera peut-être placé à l'école des garçons et sera ainsi mis aux normes. A voir.

Le deuxième, situé devant le P'tit Mag, sera modifié en 2021, par l'Etat de Fribourg.

M. Philippe Dénervaud : vont-ils faire un rétrécissement de la route avec un arrêt de bus au milieu de la route, comme ils ont fait à Villarimboud ?

M le Syndic dit que c'est à la commune d'étudier un système Valtraloc. C'est une réflexion à faire.

M. Philippe Bertone constate que les chambres des canalisations sont hautes. Seront-elles installées plus profondément ? les bordures seront-elles en ciment ou en granit qui est plus durable ?

M. Jean-Paul Rey explique que les canalisations seront seulement renouvelées et non changées. Les bordures du rond-point sont en granit. Les autres non, ce n'est pas prévu.

M le Syndic précise que le rond-point appartient à la commune. Son entretien reste donc à charge de la commune.

Préavis de la commission financière

Ces travaux vont de pair avec la réfection de la route cantonale et sont financés par le ménage communal. La commission financière émet un avis favorable à cet investissement supportable pour la commune.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote.

L'entretien des routes et bordures pour un montant de fr. 90'000.- est approuvé à l'unanimité.

e) canalisations village

M. Jean-Paul Rey explique que, selon le devis établi par le Service des Ponts & Chaussées dans le cadre de la réfection de la route cantonale en 2021, des travaux pour un montant de fr. 30'000.- sont nécessaires sur les canalisations. Ce n'est pas le même compte que l'objet précédent et c'est pourquoi le crédit est présenté séparément. Celles-ci, construites par l'Etat, ont été remises à la commune qui doit en assurer l'entretien.

M. Philippe Dénervaud demande s'il ne serait pas plus économique de mettre des chaussettes au lieu de refaire ?

M. Rey : c'est possible car ils ne vont pas changer toutes les canalisations. Seuls les endroits répertoriés et les parties abîmées seront renouvelées.

Préavis de la commission financière

Ces travaux vont de pair avec la réfection de la route cantonale et sont financés par le ménage

communal. La commission financière émet un avis favorable à cet investissement supportable pour la commune.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote.

L'investissement pour les canalisations du village pour un montant de fr. 30'000.- est approuvé à l'unanimité.

3. Règlement sur les finances communales ; préavis de la commission financière : approbation

Mme Sandrine Goumaz, conseillère communale en charge des finances, explique qu'en prévision du modèle comptable MCH2, le SeCom demande aux communes de mettre à jour le règlement sur les finances communale. Notre projet leur a été soumis et a reçu un préavis favorable. Présentation et lecture des articles de ce nouveau règlement :

A relever :

- les investissements sont activés à partir d'un montant de fr. 10'000.-. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats. Il est important de ne pas fixer un seuil trop haut car il faut pouvoir absorber le montant dans les comptes de résultats (fonctionnement).
- le Conseil est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas fr. 5'000.- sinon il doit demander le préavis de la commission financière.
- le Conseil est compétent pour décider un crédit additionnel de max 10% du crédit d'engagement concerné et à condition qu'il ne dépasse pas les fr. 20'000.-. S'il le dépasse, le préavis de la commission financière est obligatoire.
- le Conseil est compétent pour décider un crédit supplémentaire de max 10% du crédit budgétaire concerné et à condition qu'il ne dépasse pas les fr. 5'000.-. Excepté si l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée.

En résumé, tout dépassement supérieur à fr. 5'000.- requiert le préavis de la commission financière et finalement l'approbation de l'Assemblée communale. Pour les dépenses supplémentaires situées en dessus des 10%, une liste est tenue et présentée à l'Assemblée. Entrée en vigueur le 01.01.2021.

Préavis de la commission financière

La commission a étudié le règlement présenté et ratifié par le SeCom et donne son préavis favorable. M Fritz Glauser, prenant la parole pour la dernière fois en tant que Président de la Commission financière, adresse à tous ses vives félicitations et remercie le Conseil communal et la caissière pour l'excellent travail fourni tout au long de l'année.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic relève également la bonne entente et procède au vote.

Le règlement sur les finances communales est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation des nouveaux statuts de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne – ABMG

Mme Sandrine Goumaz, conseillère communale en charge des affaires sociales et de la Petite enfance, rappelle que l'ABMG regroupe la gestion des services de la Glâne dont les curatelles et la petite enfance. Le nouveau plan comptable MCH2 concerne aussi les associations intercommunales qui doivent ainsi

modifier leurs statuts. Ceux-ci ont déjà été approuvés par les délégués des communes mais doivent aussi l'être par les Assemblées communales de chaque commune membre.

Mme Goumaz passe en revue les modifications apportées :

Les organes :

Art. 6 : - ajout du point d) la commission financière

L'assemblée des délégués :

Art. 10 : - ajout du point d) elle élit les membres de la commission financière après en avoir fixé le nombre.

- Ajout du point g) elle exerce les autres attributions de nature financière conformément à la législation sur les finances

- ajout du point i) elle adopte les règlements de portée générale de l'association, dont en particulier le règlement des finances

Le comité :

Art. 18 : - point e) ajout de l'alinéa 3 : en matière financière, le comité de direction exerce les compétences attribuées au conseil communal selon la législation sur les finances communales et selon la réglementation sur les finances de l'association.

La commission des finances :

Art. 21 : - ajout de l'alinéa 1 : La commission des finances est composée de 3 membres.

- ajout de l'alinéa 2 : Elle exerce les attributions qui lui sont fixées par la législation sur les finances communales.

Limite d'endettement :

Art. 29 : - ajout du point b) fr. 500'000.- pour les investissements

Entrée en vigueur :

Art. 36 : - ajout de l'alinéa 1 : Les statuts du 12 novembre 2014 sont abrogés.

et de l'alinéa 2 : les présents statuts entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

M. Jacques Pittet demande ce que peut comprendre les fr. 500'000.- pour les investissements ?

Mme Goumaz explique que le financement des crèches, les aides et subventions, cela va vite. Actuellement, les communes glânoises versent 1 million de francs pour les crèches. Il faut que le comité puisse payer les gens. Fixer un montant dans le règlement, permet au Comité d'avoir des liquidités et de travailler sans devoir faire chaque fois appel à l'accord de la commission financière et de l'Assemblée des délégués. Il y a aussi un nouveau poste pour l'Aménagement du territoire pour un plan d'aménagement régional.

M le Syndic relève que Mme Goumaz siège au comité du RSG et de l'ABMG.

Il n'y a plus de question. M le Syndic passe au vote :

Les nouveaux statuts de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne – ABMG sont acceptés à l'unanimité.

5. Modifications des statuts du SLPP-GV : approbation

M. Jacques Maradan, conseiller communal en charge de l'enseignement, explique que ces modifications sont également en lien avec l'entrée en vigueur du MCH2. Il passe en revue les articles et explique les modifications essentielles :

- La nomination d'une commission financière. Cette commission établira, dès son entrée en fonction, un règlement des finances.

- La mise en conformité du plan comptable à la norme MCH2.

- L'acquisition par le SLPP-GV d'un nouveau logiciel comptable compatible avec MCH2.

- Modifications de détail concernant:

- la constitution de l'assemblée

- les attributions de l'assemblée

- sa convocation
- la constitution du comité de direction

Il n'y a pas de question. M le Syndic passe au vote.

Les modifications des statuts du SLPP-GV sont approuvés à l'unanimité.

6. Divers

- déchets encombrants

M. Joël Python explique pourquoi le choix d'une taxe au poids pour les déchets encombrants. Il s'agit du principe du pollueur-payeur. En réalité, les comptes s'équilibrent entre le compte d'élimination actuel et le compte futur. Un citoyen a posé la question sur la validité de ce changement par rapport à notre règlement. Le Préfet a confirmé que le Conseil a la compétence de fixer la taxe jusqu'à fr. 70.- car il s'agit d'un compte de fonctionnement. Avec la nouvelle taxe au poids, la moyenne se monte à fr. 50.- par personne. Ainsi, une personne qui n'amène pas de déchets encombrants ne paiera que sa taxe fixe et ses déchets ménagers. Une personne qui amène des déchets encombrants paiera 50ct au kilo en plus.

En février, chaque ménage recevra une carte magnétique avec un dépôt de fr. 20.- à payer. Ensuite, le poids déposé sera facturé une fois par année.

Le compacteur sera mis en service au 1^{er} mars 21. Il sera étalonné 1 fois par année.

Mme Carmen Gremaud demande si on pourra y jeter les plastics alimentaires.

M. Python dit que chacun sera libre de jeter ses déchets aux encombrants ou dans les sacs taxés, sachant que le sac taxé coûte en moyenne 40ct le kilo. Par contre, c'est déconseillé car cela attire les insectes transmetteurs de maladies. En effet, les containers à déchets ménagers sont vidés chaque semaine. Le compacteur le sera environ 1 fois par mois. A ce jour, 37 transports par année sont nécessaires. Avec le compacteur on arrivera à baisser à près de 17 transports d'où économies de frais de transport et de pollution. Les volumes d'encombrants vont aussi diminuer car les gens trieront mieux.

M. Alain Ricou dit qu'il arrive à chacun d'avoir une fois du très lourd. Cela coûte cher.

M. Python explique que ce système a été choisi par équité entre les gens qui n'amènent jamais d'encombrants et ceux qui en abusent. En cas de gros débarras, chacun peut aller à la SAIDEF où ça coûte moins cher.

M. Philippe Dénervaud craint les déchets jetés dans la nature. Il en a pour preuve un sapin de Noël artificiel, décoré, qu'il a trouvé au bord de la route, près de chez lui.

M. Python confirme que les gens qui sont pris reçoivent des amendes salées.

M. Bruno Mauron demande si le but du Conseil est de faire des bénéfiques ?

M. Python confirme que c'est par équité entre les gens qui mettent beaucoup aux encombrants car non payant et d'autres rien. Dès mars, ce sera au poids. Donc celui qui dépose des encombrants, payera. Sans cette taxe au poids, la commune aurait dû augmenter la taxe de base et tout le monde aurait payé. C'est ainsi plus équitable.

M. Philippe Dénervaud demande ce qu'il en est de la benne à plastics ?

M. Python dit que c'est un problème complexe. La commission serait d'avis de les jeter aux encombrants car on sait qu'ils sont brûlés et produisent ainsi de l'énergie. Certaines entreprises reprennent les plastics et s'en débarrassent dans d'autres pays.

- goudronnage

M le Syndic annonce les travaux réalisés : rte de Villarimboud – Chemin du Grand-Rain – Rte des Roches – Place du stand de tir – Espace des végétaux à la déchetterie - rte de la Crêta

Rte des Roches :

Goudronnage de l'entier de la route sans dépassement du budget prévu initialement faisant suite à une économie réalisée sur le chemin du Grand-Rain. Décision prise sur le chantier – planification des travaux – machines sur place. Les explications ont été fournies à la commission financière.

Marquage provisoire :

L'entreprise ne peut pas faire les marquages en hiver à cause du temps de séchage – définitif au printemps 2021. Pour sécuriser, les passages ont été dessinés provisoirement.

Le Conseil ne voulait pas de chicanes ou autres ralentisseurs. Mais il a proposé de faire une piste cyclable pour faire ralentir les gens. Les Ponts & Chaussées ont refusé. Par contre, ils proposent de ne pas faire de ligne blanche dans la zone 50. Idem sur la rte cantonale en 2021. Cela ferait ralentir la circulation, selon leurs statistiques.

Signalisation du Chemin du Grand-Rain :

Le Conseil a fait un plan de circulation dans un sens pour des raisons évidentes de sécurité, approuvé par le Service des Ponts et Chaussées. Malheureusement, une opposition au projet a été déposée. Nous sommes en attente de la décision du Tribunal cantonal. Les emplacements sont prêts pour installer les signaux.

Décompte final :

Pas en notre possession à ce jour. Il sera présenté lors de l'assemblée communale des comptes au printemps 2021.

M. Michel Emmenegger pense que ce n'est pas si sécuritaire que ça s'il n'y a pas de ligne blanche, surtout pour ceux qui ne connaissent pas la route.

M le Syndic confirme que c'est vrai quand il y a le brouillard. Mais, selon les statistiques à ce sujet, ils ont constaté une diminution des accidents car les gens doivent ralentir à cause de la mauvaise visibilité.

M. Bruno Mauron dit qu'avant les travaux, à la route des Roches, les regards étaient trop hauts. Après les travaux, cela s'est amélioré mais ils ne sont pas à niveau. M. André Mauron confirme.

M le Syndic n'avait jamais eu cette remarque. Il regardera et demandera des explications.

- chauffage à distance

M. Python rappelle le projet en collaboration avec Villarzel. Une nouvelle étude était repartie mais finalement le potentiel est limité et le village pas assez densifié. Ce qui porte le prix à 20ct le kilowatt/heure, ce qui est trop cher. Projet remis en stand-by. La commune de Villarzel continue à travailler sur ce projet car un nouveau bâtiment au centre du village est à l'étude.

- GAGN

M. Rey rappelle l'historique du GAGN. Suite à la nouvelle Loi sur l'eau potable, les communes doivent refaire leur règlement et un PIEP. Ainsi, le nouveau règlement sur l'eau potable et les nouveaux statuts seront soumis à la prochaine assemblée. Une séance d'information sera organisée.

- EMB

M. Rey explique la situation de l'EMB, suite à l'approbation des statuts du 25 août dernier. Un Comité de direction doit être nommé. Il reste une inconnue : NestléWaters doit décider s'il adhère au projet ou non. Il représente 12% de charges. Si non, le projet sera revu à la baisse.

- Endiguement de la Broye : Le permis pour le 3^{ème} tronçon devrait arriver. Les travaux se feront durant le printemps 2021.

M le Syndic indique que M. Rey a été nommé président du GAGN et sera proposé pour représenter les communes fribourgeoises au CoDir de l'EMB.

- Radar pédagogique

M. Python présente les statistiques du radar placé à la route de Villarimboud du 17 au 22 septembre dernier. Dans les 2 sens, 5280 véhicules sont passés soit 880 par jour. 72,3% sont dans et en-dessous de la limite du 50km/h et 27,7% sont en dessus. Châtonnaye et Villarzel se partagent les frais et le temps d'utilisation de ce radar qui a été fabriqué par les ateliers protégés.

- législature 2021-2026

M le Syndic présente le programme des élections communales.

Dépôt des listes : Lundi 25 janvier 2021 – 12 h – au secrétariat communal

Système d'élection : majoritaire à moins qu'une demande du mode de scrutin proportionnel ne soit déposée dans le délai au 22 janvier 2021

Assermentation : 24 avril 2021

En principe les membres du Conseil actuel se mettent à disposition pour une nouvelle législature. Comme accepté lors de l'assemblée du 25 août dernier, le nombre de conseillers passera à 7. Des contacts sont en cours auprès de personnes qui correspondent au profil souhaité afin de présenter à la population une liste à 7. Naturellement, tout reste ouvert pour d'éventuelles autres listes.

Les commissions des finances, de l'aménagement et des naturalisations seront renouvelées. Le Conseil envisage de créer une commission de l'énergie.

Défis futurs : Epuration intercantonale – MCH2 – Concept Séniors +- GAGN – PAD Pré-Terrapon – 5G – halle polyvalente, impôts – fusion - ...

QUESTIONS

- M. Joël Python donne encore une information du SEN concernant les déchets spéciaux. Le Canton organise des ramassages de déchets spéciaux. Chaque personne pourra en amener 20kg. A Châtonnaye, il y a des communes vaudoises. Le canton refuse donc de venir. Il faudra aller à Prez-vers-Noréaz.

M. Philippe Dénervaud souhaite, au nom des habitants, remercier les conseillers et les employés communaux. Un merci particulier aux employés de la voirie.

M. Michel Emmenegger demande s'il faut avoir une autorisation pour avoir un jacuzzi.

M. Rey dit que oui car c'est lié à une source d'énergie renouvelable obligatoire.

M le Syndic remercie les participants pour leur présence et leur soutien aux propositions du Conseil. Il remercie nommément chaque conseiller et employé communal et souhaite de belles fêtes à tous. Il regrette de ne pouvoir partager le verre de l'amitié à cause du Covid-19.

M. Rey remercie M le Syndic pour la parfaite organisation de l'assemblée.

Il n'y a plus de question. L'assemblée se termine à 22h00.

La secrétaire communale :

Le Syndic :